

VILLERS ³⁵ infos

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE VILLERS MARMERY

MAI 2006



LE MOT DU MAIRE

La parution de ce "Villers infos" a été retardée par la réalisation du livre "Mémoire d'un siècle à Villers-Marmery" (disponible à la Poste du village).



En effet la Commission information et communication a dû consacrer l'ensemble de ses réunions de travail sur la validation des photos, la relecture des légendes et à la mise en page. Un grand merci à tous, et particulièrement à Richard Fernandez pour les longues soirées qu'il a pu consacrer à la réalisation de cet ouvrage.

suite p. 2 -->

MÉMOIRE d'un siècle...

...à Villers-Marmery. Tel est le nom du livre que nous venons d'éditer. Cet ouvrage est le fruit du long travail de toute une équipe, mais c'est aussi et surtout le résultat d'une collaboration étroite entre les habitants du village et la commission municipale qui a entrepris de se lancer dans une telle aventure.

Ce livre, nous l'avons conçu comme un album photo accompagné de légendes. Des collectes organisées en mairie nous ont permis d'accumuler au fil des années 2000-2005 de nombreuses photos prises pour la plupart par des habitants eux-mêmes. Nous voulions fixer dans un seul ouvrage la trace en images d'un passé qui, par définition, ne reviendra plus. Pour les images les plus récentes, nous avons essayé de montrer qu'aujourd'hui encore, à Villers-Marmery, nous savons faire la fête, nous aimons toujours la musique, et nous n'avons pas perdu notre goût du rassemblement et de l'animation. Les hommes ne sont plus les mêmes, mais l'esprit demeure...

Comme il est dit dans le livre, ce fut une expérience passionnante et enrichissante, et nous pensons que le résultat est le juste reflet de ce qui nous a été permis de réaliser à partir des éléments qui étaient en notre possession. Apparemment, le document vous plaît et nous en sommes ravis. Nous sommes conscients qu'il n'est pas parfait, et si certains trouvent qu'il y a "trop de", ou "pas assez de", c'est qu'il nous a fallu faire des choix à partir de ce que nous possédions.

L'aventure fut bien belle et si, comme nous, vous prenez du plaisir à tourner les pages, alors, nous avons tout lieu d'être satisfaits.

Encore merci à tous ceux qui nous ont aidés.

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1 et 2
Mémoire d'un siècle	p. 1/2
Le Conseil vous informe :	
• Réunion du 06/10/05	p. 3
• Réunion du 17/11/05	p. 3/4
• Réunion du 08/12/05	p. 4
• Réunion du 12/01/06	p. 4/5
• Réunion du 23/02/06	p. 5
• Réunion du 16/03/06	p. 5/6
• Commission des eaux	p. 6/7
• Lettre du président du SYCODEC	p. 7/8
• Commission information et comm.	p. 8
• Mise au point articles l'Union	p. 8
• Analyse d'eau	p. 9
État Civil	p. 3
Rédacteurs en herbe	p. 10 et 15
Connaissance du patrimoine (photo mystère)	p. 11
Mots Croisés	p. 11
Le coin des associations :	
• L'A.V.C.	p. 12/13
• La section du S.G.V.	p. 13/14
Bien de chez nous	p. 15
Image du passé	p. 16
Calendrier	p. 16
En bref	p. 16
Solution des Mots Croisés	p. 16
Déchetterie	p. 16



La Mairie est ouverte le LUNDI, le MERCREDI et le JEUDI de 17h à 19h, le VENDREDI de 14h à 17h.
Téléphone : 03 26 97 92 68 - Site WEB <http://villers-marmery.fr/> - Mél : mairiedevillers.marmery@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE (suite et fin)

Malgré ce retard, je tiens quand même à exprimer mes souhaits pour cette année 2006 déjà bien entamée. La France a connu au mois de décembre dernier des évènements graves dans les banlieues de grandes métropoles (incendies, actes de vandalisme, violences). Même si notre commune n'a pas subi et ne subira pas, je l'espère, de tels actes, j'évoquerai des faits que je pourrais qualifier d'incivilité devenant coutumière. Quelques exemples :

Les déjections canines devant la Mairie, les écoles et dans les ruelles aux alentours. Les propriétaires de chiens pourraient-ils penser aux enfants et à leurs parents devant slalomer entre ces jolis monticules et aux problèmes d'hygiène que cela engendre lorsqu'un enfant marche dedans et rentre en classe. Je rappelle à ces propriétaires qu'ils habitent dans une commune rurale entourée d'espaces verts !!! et que les déjections canines dans le village sont passibles d'une amende.

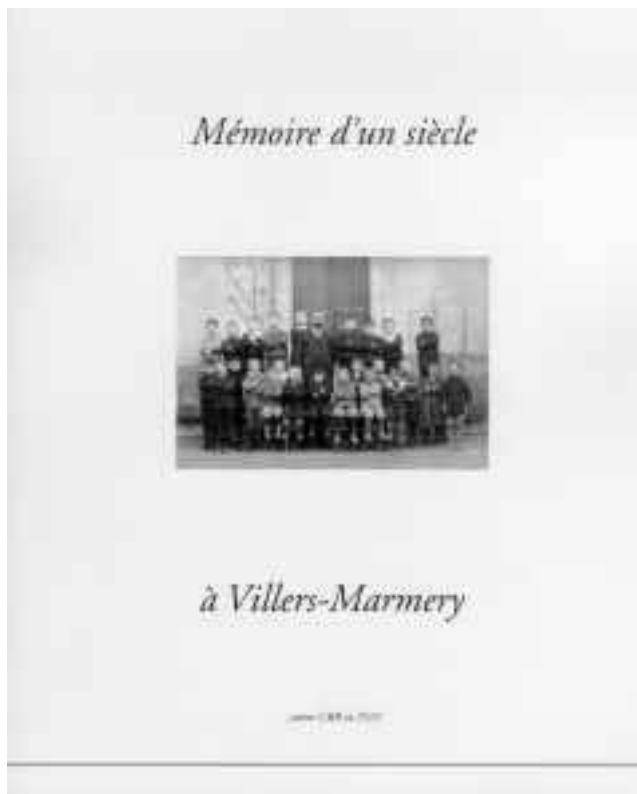
Les personnes jetant à même le sol les journaux et les publicités de leur boîte-aux-lettres. Je rappelle à ces personnes qu'elles possèdent chez elles un bac bleu prévu pour recevoir ces papiers, ainsi ils seront récupérés et valorisés.

Les viticulteurs ne respectant pas les barrières de dégel se permettant ensuite de garer leur véhicule plein de boue dans les rues du village et non pas chez eux, sans parler des remorques d'écorces débordantes !!! Quel manque de respect envers les habitants de la commune.

Je pourrais continuer à vous citer d'autres gestes d'incivilité. Je vous rassure, la majorité des résidents de Villers-Marmery n'ont pas tous cette même logique d'égoïsme, bien au contraire.

Le 4 mars dernier une journée de solidarité a eu lieu. La plupart des responsables des Associations du village et d'autres personnes ont participé à leur manière, à aider M. Noël Chatillon dans son travail, suite au grave accident qui l'a touché le 7 janvier 2006. En conséquence de cet accident, j'ai décidé d'interdire sur l'ensemble du territoire de la commune l'utilisation de tous les moyens d'élévation non agréés pour le transport de personnes. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens, prochainement. À nous de trouver de nouveaux moyens pour décorer les rues de notre village, sans pour autant risquer la vie de nos concitoyens.

À PROPOS DE "MÉMOIRE D'UN SIÈCLE"



IMPORTANT

Le livre "Mémoire d'un siècle à Villers-Marmery" a été tiré à 500 exemplaires afin de permettre à chaque foyer villériot d'en faire l'acquisition en priorité.

Le coupon qui se trouve à l'intérieur mentionne qu'il est possible d'en commander d'autres exemplaires en se rendant à l'agence postale, ce que certaines personnes ont déjà fait.

Comme prévu, nous arrêterons les prises de commandes à la date du 19 mai 2006 .

Passée cette date, la commission décidera s'il est nécessaire de procéder ou non à un retraitage.

Pour l'instant, il semblerait que le nombre d'exemplaires en stock permette d'honorer toutes les commandes.

Si vous avez l'intention d'acheter d'autres livres, n'attendez pas !

LE CONSEIL VOUS INFORME

• RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide l'acquisition d'un véhicule type V.P.I pour le corps des sapeurs-pompiers pour un montant de 35 640.80€ T.T.C.
- Décide de la réalisation d'un prêt à moyen terme de 50 000 € sur une durée de 10 ans pour les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable avec le Syndicat Mixte de la Région de VERZY et d'un prêt à court terme de 50 000€ sur une durée de 2 ans (relais T.V.A.).
- Décide de retenir l'entreprise S.C.E.E. pour un montant de 16 864.98€ T.T.C pour la rénovation de l'éclairage public rue Pasteur.
- Accepte les demandes d'adhésion au S.I.E.P.R.U.R. des Communautés de Communes de la Vallée de la Suippe et de la Plaine de Bourgogne.
- Accepte le retrait de la compétence eau potable du Syndicat Mixte de la Région de Verzy à compter du 1er Janvier 2006 et approuve les modifications statutaires suite à ce retrait pour la compétence "ordures ménagères". Le Syndicat prendra le nom de "Syndicat de collecte des déchets plaine et montagne rémoises".
- Approuve le plan de zonage d'assainissement soumis à l'enquête publique.
- Approuve le projet d'implantation d'une station radioélectrique Orange d'une hauteur de 12 mètres sous forme d'un pylône-arbre au lieu-dit "Les Chapeaux de fer" près des bassins d'alimentation en eau potable.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Approuve par douze voix pour et 3 contre (MM. HAUTEM Dominique, HAUTEM Louis et MARCHAND Olivier) la convention établie en commun accord avec la Commission des Eaux de VILLERS MARMERY, le Syndicat Mixte de la Région de VERZY et la Compagnie Générale des Eaux qui assure la gestion déléguée du service public de distribution d'eau du Syndicat qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la vente en gros d'eau par le Syndicat à la Commune de VILLERS MARMERY.

La mise en eau a été effectuée et le raccordement sera établi prochainement.

Un relevé des compteurs sera effectué tous les six mois.

Le prix de l'eau est fixé à 1.00€ le m³, soit :

- une part exploitation des installations égale à 0.469€ H.T le m³ révisable chaque trimestre ;
- une part investissement des installations égale à 0.4109€ H.T le m³ révisable chaque année ;
- la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau égale à 0.1201 € le m³ à la signature de la convention ;
- la T.V.A. à 5.5 %.

La convention est conclue pour une durée de douze années.

- Décide de proposer le local situé 3 bis place de la Mairie à titre précaire et révocable pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à Melle MELIN et Mme DEVAVRY qui souhaitent s'installer sur la commune dans le cadre de la création d'une société à responsabilité limitée ayant pour fonction la gestion régulière de planning d'agendas et de secrétariats divers.
- Habilité le Maire à signer le compromis de vente pour les parcelles G N° 196 et G N° 1631 avec SF PROM sous les réserves suivantes :
 - obtention préalable des permis de construire autorisant la réalisation de deux bâtiments à usages commercial et d'habitation ;
 - respect des servitudes d'alignement ;
 - prévision de places de parking en nombre suffisant pour répondre aux besoins des futurs acquéreurs.

ÉTAT CIVIL

(du 17/10/05 au 04/05/06)

• Décès

- M. Varnet André, le 12/01/06
- M. Poulain Christian, le 29/01/06
- M. Malot Michel, le 19/03/06
- Mme Malot-Rothier Suzanne, le 20/03/06
- M. Camus Jean, le 10/04/06

• Naissances

- Fontaine Léo, le 03/12/05
- Felzinger--Rohart Mathis, le 02/02/06

• Mariage

- M. Vives Norbert et Melle Boulanger Patricia, le 24/12/05

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Habilité le Maire à signer la convention avec les centres de pressurage et de vinification concernant le projet de raccordement de ces centres au réseau des eaux usées de la commune entraînant le traitement des effluents vinicoles dans le projet de reconstruction de la station d'épuration.
- Décide de virements de crédits et décisions modificatives de fin d'année du budget 2005 de la commune. Ce qui augmente le budget de 1990 € en dépenses et en recettes, soit 1 503 € en fonctionnement et 487 € en investissement.
- Décide de recouvrer les redevances d'occupation du domaine public par France Télécom pour les années 2004 et 2005 pour un montant global de 313.03 €.
- Accepte l'adhésion au S.I.E.M. de communes faisant partie de syndicats d'électricité adhérents au S.I.E.M ayant sollicité leur dissolution, leur compétence ayant été reprise par le S.I.E.M..
- Décide, par quatorze voix pour et une abstention (Mme DEVERLY Corinne) de participer au séjour classe de mer sur la base d'une subvention de 1 000 € à l'association Éveil Socio Culturel de Villers-Marmery. Cette subvention sera prévue au budget primitif 2006.
- Décide, par quatorze voix pour et une abstention (Madame DEVERLY Corinne) d'accepter la demande de matériel présentée par les institutrices, soit :
 - 2 chevalets de peinture pour la classe maternelle ;
 - 1 combiné téléviseur magnétoscope ;
 - 1 lot de 3 tapis de gym ;
 - 1 lot de 6 patères pour la classe de CE2 CM1 CM2.

Une somme de 1000 € est prévue au budget 2005 en investissement.

Sur demande de Mesdames DEVERLY et BOUTILLETZ et Monsieur CHATILLON, les comptes détaillés des dépenses afférentes aux Écoles seront présentés à l'occasion de l'élaboration du prochain budget.

- Suite à la demande des enseignantes, décide de prévoir l'affectation du local des pompiers aux écoles.

Des travaux de réhabilitation seront effectués dès que le local sera disponible.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2005

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Suite à la requête de Madame DEVERLY qui a précisé qu'elle ne s'était pas abstenue sur la décision d'achat de matériel pour les écoles, lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 17 Novembre 2005, décide de modifier la délibération en précisant que le Conseil, à l'unanimité des Membres présents, avait émis un avis favorable à cette demande.
- Après avoir pris connaissance des différentes propositions :
 - Rappelant son attachement au maintien du service postal en milieu rural ;
 - Considérant que ce maintien permet de préserver l'emploi de la gérante postale à l'unanimité de ses Membres ;

décide de préserver le système actuel par la signature d'une convention relative à l'organisation de l'agence postale communale pour une durée de neuf ans ;

- décide d'embaucher la Gérante postale par contrat à durée déterminée sur la base proposée par la direction de la Poste : indemnité compensatrice pour 60 heures d'ouverture mensuelle et plus, soit 9600€ par an et habilite Monsieur le Maire à négocier les modalités d'exploitation avec la direction de la Poste et la gérante postale et à signer la convention proposée.
- décide de créer un poste d'agent administratif qualifié contractuel pour une durée de 29h15 par semaine.

SÉANCE DU 12 JANVIER 2006

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- décide de retenir la Société I.R.H. Environnement pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration sur base d'honoraires de 5.30 %, délai d'étude 2 mois, avec prise en charge des effluents vinicoles et avec respect de la charte qualité. Il sollicite une subvention auprès de l'Agence de Bassin Seine Normandie et du Conseil Général pour cette mission.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- désigne les délégués suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Région de VERZY devenu SYCODEC :

- délégué titulaire : M. Hautem Dominique ;
- déléguée suppléante : Mme Deverly Corinne ;

- décide l'acquisition d'une sono pour la salle polyvalente d'un montant de 762.88 € T.T.C. Cette dépense sera prévue en investissement.

Ce matériel sera utilisé par la Commune lors des différentes manifestations. Il pourra être mis à disposition des Associations locales pour une location de 15 € avec une caution de 300 € pour l'ampli et la sono.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2006

Le Conseil Municipal, après étude et délibération :

- Décide de retenir la Société GÉOTEC pour l'étude géotechnique nécessaire à la réalisation du dossier de consultation des Entreprises pour la reconstruction de la station d'épuration pour un montant de 4 946 € HT.
- Décide de retenir la Société SAGE ENVIRONNEMENT pour le dossier Loi sur l'Eau nécessaire pour autoriser le rejet des eaux de la station d'épuration et la réalisation du dossier de consultation des entreprises pour la reconstruction de la station d'épuration.
- Après le compte-rendu de Monsieur FERNANDEZ, 1er Adjoint chargé de l'Information et de la Communication du projet d'édition du livre de la Commune "Mémoire d'un Siècle", décide de prévoir les dépenses d'édition au budget 2006. Il fixe le prix de vente à 10 € l'unité avec distribution d'un livre par foyer. Une consultation sera lancée pour les habitants qui souhaiteraient acquérir plusieurs exemplaires.
- Approuve le projet de création d'une dalle avec pose de hourdis en polystyrène couvrant les pièces créées à l'intérieur de l'atelier communal et décide de retenir la Société CEFI MATÉRIAUX pour un coût de 1 246.53 € T.T.C. Le coulage de la dalle sera effectué par les employés communaux avec fourniture de toupies béton.
- Suite à la demande d'aménagement du local Avenue de Champagne émanant du Corps des Sapeurs Pompiers lors de la réunion de la Commission Consultative qui s'est déroulée le 23 Janvier 2006, soit :
 - pose d'une porte sectionnelle avec changement de linteau et agrandissement d'ouverture pour permettre de rentrer les deux véhicules ;
 - pose de 4 fenêtres ;
 - raccordement AEP et assainissement en vue de la création de sanitaires ;
 - alimentation d'un poteau incendie normalisé à côté des boîtes Cidex avec subvention de 48 % par le S.D.I.S. ;
 - création d'un dallage intérieur de 12 cm pour mise à niveau avec le seuil de porte et permettre d'effectuer des fondations lors de la création de sanitaires et d'une réserve de matériel en parpaing de 15 avec une couverture en plancher béton et un escalier d'accès.

La Commune fournira les matériaux et les travaux seront effectués par les employés communaux assistés des Membres du Corps.

Le Conseil rappelle qu'une dépense d'un montant de 6 000 € avait été acceptée initialement.

Il demande qu'un choix dans l'urgence soit effectué et décide de solliciter des devis pour permettre l'ouverture de crédits au budget 2006.

- Décide de virements de crédits sur les restes à réaliser 2005 afin de permettre le règlement de factures en instance : acquisition de matériel de sonorisation et de panneaux de signalisation pour la Commune et frais d'avis d'appel d'offres pour le service des Eaux.
- Accepte la proposition de mise en non valeur d'une créance de location de salle de l'année 2002.

SÉANCE DU 16 MARS 2006

Le Conseil Municipal, après étude et délibération,

- Décide d'instituer une régie de recettes afin de permettre la vente par la Commune du livre "Mémoire d'un Siècle" au prix de 10 € l'unité. Cette régie est installée à l'agence postale. Il invite le Maire à nommer, par arrêté municipal, Mme DEVAVRY Patricia en tant que régisseuse des recettes et Mme MAUJEAN Martine, en tant que régisseuse des recettes suppléante.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

- Suite à la consultation d'entreprises lancée selon une procédure adaptée et après avis de la Commission d'appel d'offres, décide de retenir l'entreprise POTHELET pour l'aménagement du fossé communal de liaison CD 26 / Bassin des Oies pour un montant de 77 722.06 € T.T.C.

- Faisant suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 1er au 15 décembre 2005 et à l'avis favorable de M. JACQUEMINET Bertrand, Commissaire-Enquêteur, décide de la vente des sentes à pied aux Riverains concernés qui se sont portés acquéreurs au prix de 450 000 € l'hectare, tous les frais à la charge des acquéreurs.

- Après avoir été informé que le Département propose le bénéfice d'une subvention de 24 % pour la réalisation de travaux de renouvellement de chaussée sur voirie communale, la Commission des Chemins a proposé le CV de VILLERS MARMERY aux PETITES LOGES. Le devis sollicité auprès des services de l'Équipement s'élève à 28 240.80 €.

Le Conseil décide de la réalisation de ces travaux et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général le bénéfice d'une subvention de 24 %, la part restant à la charge de la Commune sera financée sur les fonds disponibles.

Le Maire

• COMMISSION DES EAUX

Discours de M. Laurent Longis prononcé à l'occasion de la réception de chantier du raccordement au Syndicat Mixte de la Région de Verzy le 3 février 2006

Mesdames, messieurs les Maires, chers collègues,

Mesdames, messieurs les membres des Conseils municipaux,

Mesdames, messieurs,

Une pensée pour Monsieur Alain TOULLEC président du Syndicat Mixte de la Région de Verzy retenu pour des raisons de santé, représenté par M. CORBEAUX.

Remerciements à l'ensemble des personnes présentes pour cette réception de travaux et parallèlement à l'inauguration de notre interconnexion. Vu les conditions météo, je pense que nous sommes mieux au chaud, dans cette salle qu'à l'extérieur. Il ne reste plus grand-chose de visible, vu la nature des travaux.

Je remercie Dominique Mick président de la Commission des eaux et les membres de sa commission pour leur aide précieuse et leur participation à l'ensemble des travaux : des projets à la réalisation. Je remercie également Madame le Maire de Billy le Grand et son Conseil Municipal pour la confiance qu'ils ont su nous accorder. Car nous étions dans le même bateau et nous avons su ensemble tenir le cap.

Merci à l'ensemble des Personnes ayant travaillé sur ce dossier.

Messieurs Chamelot et Desalme de la DDAF (maître d'ouvrage), Melle Antoine du SIABAVE (Assistance au projet et contrat territorial), Monsieur Toullec président du Syndicat Mixte de la Région de Verzy et la CGE (autorisation de raccordement), L'office National des Forêts (autorisation de passage), Le maire de Verzy et son Conseil municipal

et plus particulièrement M Christophe Corbeaux (autorisation de passage), L'entreprise Hautem assurant la surveillance et l'entretien de notre réseau de distribution. Les financeurs de ces travaux, le Conseil Général de la Marne (Subvention 114 000,00 €), l'agence de l'eau Seine Normandie (Subvention 120 000,00 €), le Crédit Agricole du Nord-Est (Prêt 2 x 50 000 €)

Et bien sûr, les Entreprises Nord-Est TP et SOGEA qui ont fait un travail remarquable en un peu plus de 2 mois avec, il faut le dire, des conditions climatiques exceptionnelles pour des mois d'octobre et novembre.

Un petit retour dans le passé.

Je crois que l'on pourrait écrire un roman sur les difficultés que notre commune a pu avoir avec l'alimentation en eau potable. Avant les années 50, notre village était alimenté par les sources collectées par tout un réseau de tuyaux (en fonte), de bassins situés près des sources du Creusin et de la Pleureuse, dans la forêt vers Verzy. Il y avait également, dans notre village, beaucoup de puits et de citernes collectant les eaux de pluie.

Mais avec le temps, le débit des sources diminue. Il n'était plus suffisant pour assurer les besoins toujours croissants. Nous sommes dans les années 50, et c'est l'arrivée du modernisme. À cette époque, il n'y a pas comme aujourd'hui tout ce formalisme (étude préalable, avis d'un hydrogéologue, périmètre de protection, autorisation de la préfecture...). Dans les années 52, 53, il est donc décidé de construire une station de pompage. Cette station de pompage sera construite dans les champs bien en aval du village. Hélas si nos aînés avaient su que toutes les

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

pollutions venant de la commune, de la décharge municipale, des vignes, des champs et dans les années 70, de la station d'épuration finiraient dans la nappe phréatique, ils y auraient réfléchi par deux fois, nous en sommes certains.

Malheureusement avec le temps, l'eau de notre captage s'est dégradée. En 64 : obligation pour les nouveaux points de prélèvement en eau d'établir un périmètre de protection. En 85, un hydrogéologue, M. Morfaux, alerte la commune sur la présence de nitrates dans l'eau et propose la mise en place d'un périmètre de protection.

Le nouveau Conseil Municipal, en 2001, décide de prendre au sérieux ce dossier.

De plus, le préfet nous "met la pression" en 2003. Fermeture annoncée du captage en 2006 si des travaux ne sont pas réalisés.

Certains n'ont pas eu conscience de la gravité de la situation. Imaginez-vous, être à 3 mois de la fermeture de notre captage ? Que se passerait-il ? Un tollé général de nos concitoyens et ils auraient raison.

Réunion en mai 2003 : M. Caffet et Mme Denys de la DDAS, M. Chamelot de la DDAF et Mlle Antoine du SIABAVE et des représentants des communes de Villers-Marmery et Billy le Grand.

Ensuite, tout va relativement vite. Choix des solutions :

Traitement sur place : périmètre de protection impossible, rejets des sous-produits du traitement de l'eau, coût par rapport au nombre d'habitants.

Nouveau forage : même nappe phréatique, sens d'écoulement de la nappe, assurer un débit constant.

Raccordement : apparaissant difficile sans étude précise des niveaux des bassins de Verzy et Villers-Marmery.

Après plusieurs réunions de travail de la commission des eaux, le conseil municipal décide de retenir en 2004 la DDAF comme maître d'ouvrage.

En décembre 2004, le conseil choisit de retenir la

seule solution approuvée par la DDASS : le raccordement au Syndicat mixte de la Région de Verzy pour un montant de 331 000,00 € TTC.

La même année, nous signons avec le SIBAVE un contrat territorial nous permettant d'avoir près de 80% de subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Général. Juin 2005, les appels d'offres sont lancés auprès des entreprises spécialisées. Juillet 2005, le marché est notifié aux entreprises retenues :

- Nord-Est TP et SOGEA, celles-ci s'étant associées, pour réaliser les 3 km de canalisation reliant le bassin de Verzy à celui de Villers-Marmery, la construction de deux chambres de vannes et la réfection en totalité de la ligne de Verzy jusqu'au bassin de notre Commune. Le 12 septembre 2005, début des travaux et 2 mois plus tard la mission des entreprises touche à sa fin. Reste à installer " l'hydrosavie" appareil permettant de régler le niveau dans les bassins.

Le 13 janvier 2006, les premiers mètres-cubes d'eau provenant du captage du Syndicat Mixte de Verzy, situé dans les marais près de PRUNAY et passant par l'usine de traitement du Syndicat, arrivent dans nos bassins.

Une nouvelle page de l'histoire de Villers-Marmery vient de se tourner. Je suis convaincu, que nous avons passé un cap important par rapport à la santé et à la sécurité des habitants de notre commune. C'était notre devoir, en temps qu'élus responsables, d'assurer la santé publique, sans aucun intérêt personnel, mais au contraire pour l'intérêt général.

Nous entendons souvent cette expression " L'EAU, C'EST LA VIE "

Quel plus beau gage de confiance que de confier sa "vie" à d'autres élus responsables, eux aussi.

Nous démontrons ainsi notre volonté à vouloir aller vers les autres, vers de nouveaux rapprochements.

Le Président

Laurent Longis

• LETTRE DU PRÉSIDENT DU SYCODEC

Madame, Monsieur,

En 2001, chaque foyer a été doté de trois poubelles pour la collecte des déchets. Nous avons cependant constaté que de nombreux bacs n'appartenant pas au Sycodec sont sortis lors de la collecte. Face à la multiplication de ces bacs, nous vous informons que désormais seules les poubelles appartenant au Syndicat seront collectées. La collecte des bacs "non-conformes" entraîne en effet un coût supplémentaire de ramassage (perte de temps pour une collecte de bacs souvent à moitié vides).

Cette mesure s'appliquera pour tous les particuliers et professionnels collectés par le Sycodec. Les sacs poubelles sortis, de façon occasionnelle, à côté du bac bordaux seront collectés.

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite)

Pendant la période des vendanges, qui génère des déchets supplémentaires, tous les déchets seront collectés, même dans les bacs personnels.

Des notes d'information sont distribuées par nos équipes aux particuliers et professionnels qui utilisent des bacs personnels.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Président
Alain Toullec*

• COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

Malgré tout le soin apporté lors des différentes relectures du livre "Mémoire d'un siècle à Villers-Marmery", nous avons introduit une erreur sur la date d'une photographie. Elle se trouve à la page 75 : la photo 144 n'est pas de 1957, comme l'affirmerait la légende, mais de 1934. C'est lors d'un ultime contrôle que la date correcte a été remplacée par la mauvaise. Comme dit le proverbe : le mieux est l'ennemi du bien. Nous vous prions de bien vouloir accepter nos excuses pour cette regrettable erreur...

*Le vice-président
Richard Fernandez*

MISE AU POINT CONCERNANT LES ARTICLES PARUS DANS LE JOURNAL "L'UNION" AU SUJET DU RACCORDEMENT EN EAU DE LA COMMUNE DE VILLERS-MARMERY AU SYNDICAT MIXTE DE VERZY

L'article de l'Union du 8 février 2006 comportait certaines erreurs :

"Les problèmes d'eau résolus

Le maire Laurent Lougis, et le conseil municipal de Villers-Marmery viennent de réceptionner les travaux concernant l'alimentation en eau potable du village, par son raccordement au syndicat mixte de la région de Verzy, en présence des différents internautes concernant cette réalisation.

Après avoir connu des difficultés, le 13 janvier 2006 les premiers mètres-cubes d'eau provenant du captage du syndicat de Verzy arrivaient dans les bassins de Villers-Marmery.

Il faut remonter aux années 1952-53 où les aînés de cette époque décidèrent de construire une station de pompage dans les champs, en aval du village. À cette époque on ne parlait pas de péri-

mètre de protection, la pollution n'était pas encore là, apportée par la décharge municipale, les vignes, les champs et plus tard, la station d'épuration.

Au fil des années, l'eau du captage s'est dégradée. En 1964, un périmètre de protection est établi. En 1985 un hydrogéologue alerte la commune sur la présence de nitrates dans l'eau. C'est en 2001 que le nouveau conseil se penche sérieusement sur le problème de l'eau et cherche une solution, un arrêté préfectoral prévoyait la fermeture du captage en 2006."

L'article paru dans l'Union du 19 février 2006 revenait sur les erreurs commises dans l'article du 8 février :

"Les précisions du maire de Villers-Marmery

À la suite de notre article du 8 fé-

vrier dernier sur l'eau potable dans la commune de Villers-Marmery le maire Laurent Longis (et non Lougis comme écrit par erreur) nous a fait part des précisions suivantes : pour l'arrivée des premiers mètres-cubes provenant du captage du syndicat mixte de Verzy, le 13 janvier dernier on ne peut pas parler de "difficultés", mais simplement de "quelques réglages"; par ailleurs, en 1964, il n'y a pas eu de périmètre de protection, car pas d'enquête publique pour le valider. Il n'y en a jamais eu depuis, d'où l'obligation de se raccorder au syndicat mixte". Nous en prenons bonne note. Par ailleurs M. Longis n'a pas manqué de relever une coquille, qui nous fait prendre les "intervenants" dans ces travaux de raccordement pour des "internautes" ce qui n'est pas forcément la même chose."

LE CONSEIL VOUS INFORME (suite et fin)

ANALYSES DE L'EAU PRÉLEVÉE LE 08/03/2006 (laboratoire agréé M. PICOT)

	Résultat	Unité	NORMES
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Couleur	0		0=normal
Odeur	0		0=normal
Saveur	0		0=normal
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL			
Température de l'eau	7,8	°C	<25°C
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	7,3	unité pH	6,5<pH<9
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DÉSINFECTION			
Chlore libre	0,25	mg/lCl2	
Chlore total	0,30	mg/lCl2	
PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	0	n/ml	
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	0	n/ml	
Coliformes totaux, Entérocoques, Escherichia Coli	0	n/100ml	0
PARAMÈTRES AZOTÉS ET PHOSPHORÉS			
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/l	<0,1
Nitrates (en NO3)	33	mg/l	<50
Nitrites (en NO2)	<0,05	mg/l	<0,5
CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Turbidité néphélométrique NFU	0,10 NFU		<2,00
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES			
Anthracène	<0,002	µg/l	
Benzanthracène	<0,005	µg/l	
Benzo(a)pyrène	<0,005	µg/l	<0,01
Benzo(b)fluoranthène	<0,005	µg/l	<010
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/l	<010
Benzo(k)fluoranthène	<0,005	µg/l	<010
Chrysène	<0,005	µg/l	
Dibenzo(a,h)anthracène	<0,005	µg/l	
Fluoranthène	<0,010	µg/l	
Hydrocarbures polycycliques aromatisés (4 substances)	<0,020	µg/l	<010
Hydrocarbures polycycliques aromatisés (6 substances)	<0,035	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/l	<010
Méthyl(2)fluoranthène	<0,020	µg/l	
Phénanthrène	<0,010	µg/l	
Pyrène	<0,010	µg/l	
MINÉRALISATION			
Conductivité à 25°C	590	µs/cm	<1100
OXYGÈNE ET MICROPOLLUANTS ORGANIQUES			
Carbone organique total	1,05	mg/l	<2
FER ET MANGANÈSE			
Fer total	<10	µg/l	200
OLIGO-ÉLÉMENTS ET MICROPOLLUANTS			
Antimoine	<5	µg/l	5
Cadmium	<1	µg/l	5
Chrome total	<10	µg/l	50
Cuivre	<0,01	mg/l	2
Nickel	<5	µg/l	20
Plomb	<5	µg/l	25

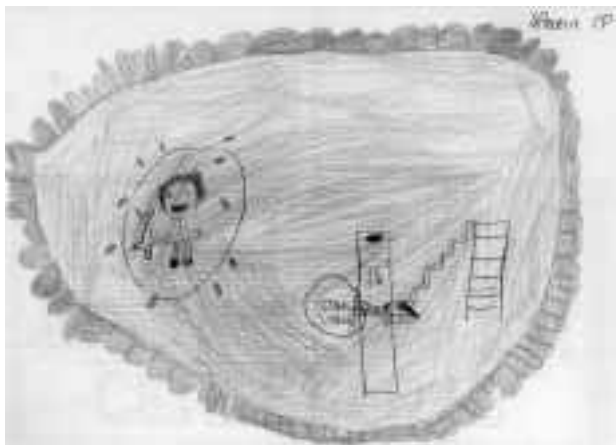
CONCLUSIONS SANITAIRES DE L'INGÉNIEUR D'ÉTUDES (Mme DENYS / D.D.A.S.S Châlons)
 Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

• Le cirque éducatif

"Ce matin, on est partis en bus au cirque éducatif. Là-bas il y avait plein de gens et on s'est installés sur un siège. Une dame est passée distribuer des sucettes à tout le monde. Le cirque a commencé. En premier, on a vu le cheval et l'écuycère, la voltigeuse aux tissus, les diabolos, l'équilibriste et son chien. Puis sont venus les clowns, la demoiselle et l'éléphant, les trapézistes, le jongleur et ses massues et enfin le saut à la bascule. À la fin du spectacle tous les artistes ont défilé."

"On est partis en car et on a vu un cheval, une voltigeuse et aussi les clowns. On a vu un exercice de saut à la bascule, des trapézistes, un équilibriste et son chien. L'éléphant a tourné et il a plié sa jambe. La présentatrice au final a dit le nom des artistes et après on est partis en car."

"En premier nous avons vu le cheval et l'écuycère. Ensuite c'était la voltigeuse aux tissus. Après cela, c'étaient les diabolos. Après c'est l'équilibriste et son chien. Après cela il y a le clown et la demoiselle et l'éléphante. Ensuite, il y a le trapéziste et le jongleur et ses massues. Après cela il y a le saut à la bascule puis le final avec tous les artistes."



"Ce matin il pleuvait, après on est allés au cirque. On a vu l'écuycère avec son cheval. Il tournait beaucoup et il s'est baissé pour nous saluer. Après il y a eu une dame avec son tissu elle faisait de l'acrobatie avec son tissu. J'ai beaucoup aimé ce numéro. Après il y a eu le numéro des diabolos. Ils étaient très forts, ils ont lancé les diabolos. Après il y a eu l'équilibriste et son chien il y avait des escaliers, l'équilibriste avait la tête en bas et les pieds en haut, il est descendu comme ça. Après il y a eu un chien qui faisait pareil que l'équilibriste. Après, le chien a apporté un mouchoir tout mouillé, il a fait des galipettes. À chaque fois le chien est monté sur ses fesses. Après il y a eu un autre numéro et plein d'autres encore et nous sommes rentrés à l'école."

"Quand on est arrivés au cirque éducatif, les clowns nous ont distribué des sucettes. Ensuite les lumières se sont éteintes, et le spectacle a commencé. Les rideaux ont bougé et un cheval et une jeune fille sont sortis. Marion Beck nous a montré de très belles figures. Après il y a eu le spectacle des diabolos. L'équilibriste a marché sur les mains et quand il avait de la sueur sur son front le chien lui a apporté une petite éponge. Les clowns ont joué de la musique. C'était très bien surtout l'équilibriste et son chien."

Coralie, Isoline, Timothée, Héloïse et Angèle

• La manœuvre des pompiers 2005

Tous les ans, les pompiers viennent à l'école pour nous expliquer quelques gestes de secourisme et nous faire faire une évacuation.

Le Samedi 5 Novembre 2005, Monsieur Christophe Prévost, pompier professionnel à l'aéroport de Vatry, est venu nous parler de protection. Il nous a montré des photos à l'aide d'un ordinateur. Il nous a expliqué quelles personnes devaient être protégées, comment il fallait les protéger, comment il fallait faire attention aux produits toxiques, et nous a montré la méthode d'Heimlich en secourisme. Et encore d'autres choses !

Ensuite, nous avons évacué l'école comme chaque année : dans le calme, sans se bousculer. L'alarme a sonné et nous avons assisté au sauvetage de notre maîtresse Nadine par les pompiers ! Ils l'ont mise sur un brancard et l'ont fait sortir allongée par une fenêtre de la mairie au premier étage. Elle avait la jambe cassée. Elle n'a même pas eu peur de sortir comme ça. Elle nous a dit qu'elle était allongée et n'avait pas vu le vide, et qu'elle avait confiance en ces pompiers qui la secouraient ! Ils connaissaient bien leur travail !

Ce jour-là, les pompiers nous ont fait visiter leur nouveau camion de pompiers. Nous avons vu tout l'intérieur et ils se sont servis de ce nouveau camion pour nous montrer comment éteindre un feu dans le grenier de la mairie. Bravo !

Nous remercions tous les pompiers de Villers-Marmery, jeunes et adultes, de nous avoir montré toutes ces choses.

Et aussi un grand merci à Monsieur Prévost qui s'est déplacé pour nous et nous a si bien expliqué ces gestes et ces conseils ! Espérons qu'il reviendra nous voir l'an prochain avec sa petite valise !

*Antoine, Clément, Corentin,
Cyril et Romain*

• Reims à toutes jambes

Depuis Septembre 2005, nous nous entraînions pour le marathon de Reims. Tout le mois de septembre et la première moitié d'octobre ! Avant la course, tous les marathoniens inscrits des écoles ou des collèges ont reçu des maillots et des dossards à porter lors des courses. Le départ a eu lieu de Villers-Marmery, le 23 Octobre, à 10 heures sur la place de la Mairie. Rendez-vous à Taissy, devant le stade ! Vers 10h30, les premiers marathoniens passent, venant de nombreux pays et surtout du continent africain. C'est très impressionnant et très rapide ! Alors nous nous sommes aussi lancés pour une course de 2 kilomètres ! À l'arrivée, nous prenons quelques photos souvenirs. Le midi, nous avons pique-niqué dans la salle E du Parc des Expositions. Des distractions étaient proposées après le repas. Plus tard, un autre rendez-vous ! Au Pont-Huon, c'est le départ de la deuxième course longue d'un kilomètre. Nous sommes épuisés mais très heureux et notre maîtresse Nadine est fière de nous ! Après avoir rassemblé nos affaires, nous sommes repartis direction Villers-Marmery. C'est sûr, nous reviendrons l'an prochain !

*Elise P., Florian, Maxime, Corentin M., Jérôme,
Maxence et Paul*

suite p. 15...

CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

PHOTO MYSTÈRE N°13



La réponse à notre précédente photo-mystère était :
Lion ornant le blason du Champagne Sadi Malot, rue Pasteur.



PHOTO MYSTÈRE N° 14



Saurez-vous retrouver où cette photo a été prise ?

Réponse dans le n° 36 de VILLERS infos

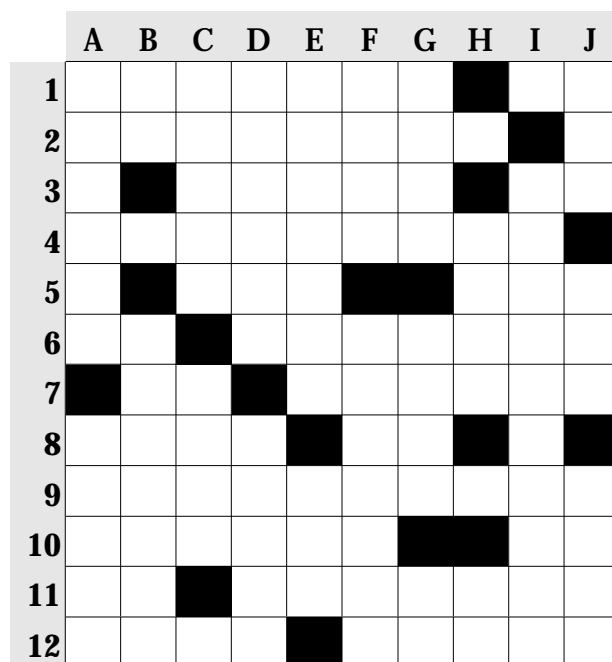
MOTS CROISÉS

Horizontalement

1. Remuat. Pronom.
2. Ibérie.
3. Prendre l'air. Ville à bulles.
4. Fleurs.
5. Filet. Groupe industriel.
6. Divinité. Séance.
7. Symbole chimique. Tremblement.
8. Ville du sud. Abréviatiion.
9. Figure géométrique.
10. Partie double. Ville.
11. Pronom. Teintées.
12. Île. Du verbe avoir.

Verticalement

- A. Peiner. Ville de Grèce.
- B. Adverbe. Habite en Orient.
- C. Empereurs. Ancienne Judée.
- D. Racines. Ville des Pays-Bas.
- E. Hémorroïdes. Apte.
- F. Grisons. Avertissement.
- G. Coups de feu. Noble. Filet d'eau.
- H. Mèches. Préposition.



- I. Ternies.
- J. Maréchal. Roussin. Crochet.

- L'AVC

Discours de M. Arnaud Margaine, correspondant de l'A.V.C. et Commandeur de la Commanderie du Chardonay de Villers-Marmery, prononcé à l'occasion de la Saint Vincent 2006

"Mesdemoiselles, Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Maire,
Monsieur l'Abbé,

Avant de procéder à l'ensemble des discours je souhaiterais que nous marquions une minute de silence pour toutes les personnes qui sont disparues en 2005 sur notre commune.



Je rendrai un hommage particulier à Gérard Boutillez qui restera parmi les figures de notre commune, son dévouement, son action syndicale, sa ténacité pour faire évoluer notre commune dans l'échelle des crus, son envie de faire partager les évolutions techniques, organisation de réunions, Magister, Poste Matu, Etc.

C'est à lui que nous le devons, et nous pouvons lui en être reconnaissants, personnellement je lui suis redevable, c'est lui qui m'a proposé de reprendre la suite de Monsieur Yvon Husson en 1990 à l'AVC, cela m'a permis d'avoir une autre vision du monde viticole qui nous entoure, un grand merci.

Célébrer la St Vincent c'est l'occasion de se réunir, pour faire le bilan de la campagne écoulée sur le plan viticole et économique, Michel vous commentera l'économie régionale.

2005 : une campagne presque normale après les excès dans un sens comme dans l'autre en 2003 et 2004. Je dis bien presque car il ne faut pas oublier que la campagne n'avait pas si bien débuté. Un printemps froid sans gel, un débourrement long du 29 mars au 20 avril. Cette longue période a profité aux mange-bourgeons (noctuelle, boarmie) avec parfois des parcelles touchées à 50 % et plus. Ces ravageurs considérés parfois comme anecdotiques et sans incidence sur la récolte ne semblaient pas être cette fois sans conséquence. Il est difficile de tirer des conclusions sur cette remontée de ravageurs qui n'est peut-être que cyclique. Une petite parenthèse : beaucoup de personnes avaient remarqué que la forêt subissait un fort grignotage au printemps (année à vers). Il me semble que les parcelles avec des souches très larges ont été les plus sensibles, peut être que ces parcelles possèdent le meilleur gîte et couvert à ces ravageurs. Le mode de culture de chacun est un facteur également déterminant, c'est pourquoi certains sont plus touchés que d'autres. Il ne semble pas non plus qu'un couvert hivernal (enherbement) soit un facteur aggravant, que la confusion le soit également car les sites non concernés par la confusion ont été touchés dans des proportions identiques. Au final, il est vrai que le volume de récolte global a gommé cet incident (ce qui donne raison au technicien) de parcours mais si on rentre dans les détails au sein du parcellaires ou des exploitations les dégâts ne sont pas insignifiants. Il faudra être méfiant en début de campagne.

Le mildiou comme l'oidium se sont montrés peu présents comparé à 2004 surtout pour l'oidium, grâce à la vigilance de chacun. Le botrytis est apparu fin juillet suite à l'épisode pluvieux, nous aurions pu craindre le pire mais les conditions sèches qui ont suivi ont rétabli la situation. À noter que l'efficacité des anti-botrytis est en régression d'après les dernières observations des services techniques.

En ce qui concerne la confusion celle-ci a bien fonctionné, pour la cochylis. L'eudémis qui était peu ou pas présente dans notre secteur est venue perturber la donne. Les observations en G1 et G2 ont montré sa présence et il a été parfois nécessaire d'intervenir en G2, mais avec quoi ? 8 nouvelles communes sont concernées par l'eudémis, il semble donc que la tendance soit à l'extension.

En 2006 nous avons pris l'option de poser les raks 1+2 pour élargir le mode d'action sur ces ravageurs. Nous avons été confortés dans cette idée vendredi dernier, car actuellement nous ne possédons aucun moyen de rattrapage digne de ce nom. Pour n'en citer qu'un, l'efficacité du lannate,

vérifié en 2005 n'est seulement que de 20 %. Les stratégies qui seront mises en place pour 2006 ne sont basées que sur du préventif, soit ovicide ou au stade tête noire. Pour positionner ce type de produit il faut une bonne dose de patience et d'observation. Sans oublier l'aspect législatif à l'emploi de matière active notamment insecticides avec les délais de rentrée dans les parcelles après intervention (48 H).

Quelques mots sur les maladies du bois. Les symptômes sont de plus en plus présent au vignoble. L'enquête réalisée sur 2003 et 2004 montre que 60 % du parcellaire est touché mais l'expression de la maladie représente seulement que 1 %. L'inquiétude porte surtout sur les parcelles de moins de 20 ans : il semblerait que le matériel végétal serait contaminé à l'origine c'est-à-dire sur les vignes mère de greffons.

Pour en finir avec l'année 2005 et l'épisode des vendanges, avons-nous vendangé trop tôt ou trop tard, les avis sont partagés comme toujours. Il est vrai que les conditions climatiques se sont emballées fin août avec des températures très chaudes, alors que jusque-là le mois était plutôt frais et la véraison avait progressé lentement. L'état sanitaire pour le chardonnay a été bon, les degrés sont plutôt hauts et proche des 10°5, il est vrai que l'acidité est faible. Au vue de ces résultats il se peut qu'un meilleur équilibre aurait pu être trouvé. Cependant cela n'a pas empêché quelques dérapages avec des raisins écartés dès le premier jour de la cueillette pour manque de maturité. Certains secteurs ou parcelles sont à éviter en début de vendange et en cas de doute un prélèvement peut se faire, le poste matu est ouvert à tous et peut vous aider dans cette démarche.

2006 sera l'année de l'application des mesures obligatoires notifiées par l'arrêté interdépartemental du 21 avril 2005. Je vous avais parlé de ces mesures l'an passé, ces points ont été repris plusieurs fois au cours de la campagne. Elles concernent essentiellement l'entretien des sols. Nous avons tous le devoir de les appliquer et de réduire l'emploi des herbicides. À chacun de mettre en place sur son exploitation l'ensemble des moyens qui s'offrent à nous. Actuellement c'est une application progressive qui nous est demandée, profitons de ce temps pour nous adapter, profitons également que notre économie régionale est bonne pour réaliser les investissements nécessaires. Je crois que l'on ne peut pas se mettre à l'écart d'une viticulture respectueuse de notre environnement, sinon nous serons vite sanctionné par les medias et les consommateurs. Il est facile de discréditer une région qui se trouve en haut de l'affiche. Profitons également de cette période pour se mettre à l'abri de sanctions pénales. Les agents de la Protection des Végétaux perdent peu à peu leurs fonctions de conseil et d'observation. Ils seront à même de contrôler et de verbaliser si nécessaire notre manière de stocker nos produits, nos modes d'application, et le respect des mesures des arrêtés en cours. Notre viticulture prend de nouvelles orientations à nous de nous y adapter. Voici l'enjeu des prochaines campagnes. Je vous remercie pour votre attention et bonne année à tous."

- La section locale du SGV

*Discours de M. Longis Michel,
prononcé à l'occasion de la Saint Vincent 2006*

"Monsieur le Maire,
Messieurs les présidents de coopératives,
Messieurs les présidents d'associations,
Messieurs les présidents de sociétés,
Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Pour résumer l'année 2005, je reviendrai quelques instants sur le déblocage du mois de février dernier, soit 1000 kg/ha. Souvenez-vous les discussions étaient nombreuses et l'on pouvait entendre diverses réactions comme par exemple : le déblocage va entraîner la baisse de l'appellation à la future vendange, le prix de vente des bouteilles va baisser, etc, etc. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? Une situation plutôt stable avec un prix de vente en légère hausse. Le déblocage a permis avant tout la hausse des vins clairs et la consolidation des stocks suite à la petite récolte de 2003.



Il y a quelques mois, la municipalité a mené une enquête sur le traitement des effluents viti-vinicoles. Au vu des résultats, beaucoup de centres de pressurage ont accepté le raccordement au réseau d'assainissement, en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration. On ne peut que se réjouir de ce choix plein de bon sens, il était bien de le souligner.

À présent, voici quelques chiffres pour la vendange 2005. Le rendement moyen sur la Champagne est de 12 880 kg/ha sur une surface avoisinant les 31 900 ha, dont 29 000 au vignoble et 2 900 exploités par le négoce. La récolte totale s'élève à 356 millions de bouteilles, dont 317 millions disponibles. Le vignoble a vendu 53,2% de sa récolte, le négoce couvre 90,4% de ses sorties avec l'approvisionnement à la vendange. Le SGV a saisi l'interprofession d'une demande visant à obtenir une ouverture rapide du marché des vins clairs.

Il y a un an, je vous informais sur le VCI (Volume Complémentaire Individuel) pensant que celui-ci serait mis en place pour la vendange 2005. Ce projet champenois doit être soumis au Comité National de l'INAO en février. Je souhaite à nouveau, et si la vendange le permet, sa mise en place pour 2006. Suite aux réclamations et avec l'appui de responsables du négoce, nous avons obtenu un prix du kilo de 4,91 € pour la vendange 2005 et un réajustement sur la vendange 2004. On pourrait être satisfait de cette hausse si ce prix était officiel, mais dans la réalité, nous sommes à 4,85 €. Je pense que nous devons être plus exigeants au renouvellement du prochain contrat.

La révision de la grande aire géographique du Champagne doit être mise en œuvre dans les mois à venir, par une commission d'experts qui seront nommés par le Comité national de l'INAO au mois de mars. Ces experts devront établir la liste des communes de l'aire d'élaboration et de l'aire de production de raisins. Cette liste sera annexée au décret de l'appellation. Pour le SGV, l'objectif de cette grande révision est de recadrer l'aire géographique sur les zones traditionnelles d'élaboration du champagne et d'éviter les risques de perte de cohérence de l'appellation par une extension non maîtrisée des terrains vers des zones éloignées du vignoble actuel. Ce n'est qu'une fois cette liste de communes établie et validée par décret après enquête publique, que pourra s'effectuer la révision parcellaire. C'est-à-dire, objectivement, pas avant 2008-2009.

Un autre dossier important doit susciter la vigilance du monde viticole champenois : les États membres de l'Union Européenne ont adopté, le 22 décembre dernier, le projet d'accord sur le commerce du vin avec les États-Unis. Après presque un quart de siècle de discussions, cet accord conclut une première phase de négociation qui ne garantit pas autant que nous le voudrions la protection de notre appellation contre les usages abusifs du mot champagne. La seconde phase des négociations devrait reprendre rapidement, il est essentiel que nos institutions restent très mobilisées sur ce sujet et que l'interprofession poursuive le travail de fond entrepris aux États-Unis auprès des prescripteurs et des consommateurs.

Votre syndicat aura en charge d'autres dossiers à examiner, je pense au projet de loi d'orientation agricole, la réforme de OCM, les suites de l'affaire Bricout, un dossier important sur les difficultés pour trouver des salariés qualifiés dans le secteur viticole, un phénomène qui doit s'accroître dans les années à venir avec un nombre significatif de départs en retraite. Ces différents dossiers seront présentés par le bureau du SGV à l'occasion de l'assemblée sous-sectorielle de printemps qui aura lieu le lundi 6 février dans cette salle à 17 heures. Je vous invite à venir nombreux.

Pour terminer, voici les estimations des expéditions de champagne pour l'année 2005. Avec 305 millions de bouteilles, soit une progression de 1,5% par rapport à 2004, dans un monde viticole français en pleine tourmente, la Champagne continue donc à mener sa barque sans remous. Le champagne se vend et reste un produit qui plaît aux consommateurs étrangers. En effet, le grand fait marquant de l'année 2005 est la forte montée en puissance des expéditions sur les marchés d'exportation au sein de l'Union Européenne mais aussi et surtout vers les pays tiers : en Europe de l'Est, en Scandinavie, en Asie. Le marché français pour sa part est resté stable en 2005. Il ne s'est pas effondré malgré les campagnes anti-alcooliques et les politiques de santé publique sans nuance. Ces résultats positifs et la bienveillance de Saint-Vincent ont contribué au déblocage de 500 kg/ha, lors de la commission consultative du 19 janvier dernier, avec date d'effet le 17 février 2006. Ce qui représente environ 13 millions de bouteilles.

Je vous souhaite une bonne Saint Vincent et une bonne année 2006."

RÉDACTEURS EN HERBE (suite de la page 10)

• Petit poème au Père-Noël qui nous a quittés

À notre Père-Noël,
À notre Père-Noël qui nous apportait des cadeaux depuis
plus de quinze ans,
À notre Père-Noël qui était sur les photos et que nous
aimions tant,
À notre Père-Noël souriant et à ses grands yeux bleus...
Les enfants l'attendaient impatiemment,
Les enfants étaient émerveillés en le voyant...
Mais malheureusement, tu t'es envolé comme une hiron-
delle,
Nous n'avons pas pu te dire au revoir
Lorsque tu es parti dans le soir
Nous te chérirons toujours dans nos souvenirs...
Et un Père-Noël revient
Qui va le remplacer
Bienvenue pour de nombreuses années !

Zoé et Pauline



BIEN DE CHEZ NOUS

COQUILLES SAINT-JACQUES AU CHAMPAGNE

INGRÉDIENTS

12 noix de Saint-Jacques + 4 coquilles vides
100 g de pâte feuilletée
200g de chanterelles
50 g de beurre fondu
6 cl de champagne
1 carotte
1 poireau
1 oignon
1 navet
1/2 branche de céleri
persil, cerfeuil
poivre et sel

RECETTE

Bien laver et mettre de côté les quatre coquilles vides, fonds et couvercles. Éplucher, laver, égoutter tous les légumes et les hâcher en grosse mirepoix(*), sauf les chanterelles si elles sont de très petite taille, assaisonner.

Garnir la moitié des coquilles avec la mirepoix de légumes.

Disposer sur le dessus trois noix de Saint-Jacques, parsemer d'un ou deux grains de gros sel, ajouter un tour de moulin à poivre, masquer avec le reste de mirepoix, ajouter deux cuillères à soupe de champagne et un peu de beurre fondu.

Replacer les couvercles des coquilles, les joindre et les fermer hermétiquement avec un cordon de feuilletage.

Mettre à cuire à four chaud 200° pendant 8 minutes.

Disposer du gros sel dans le fond des assiettes pour caler les coquilles dessus. Poser et caler les coquilles. Ouvrir avec précaution, déguster et savourer.

Bon appétit !



* mirepoix : ensemble d'oignons, de carottes, d'herbes aromatiques et de lard colorés (pas dans cette recette) dans du beurre ou de la graisse et qu'on ajoute à une sauce.

IMAGE DU PASSÉ...



Cette photo se trouve dans le livre "Mémoire d'un siècle à Villers-Marmery"...

LE CALENDRIER

MANIFESTATIONS À VENIR

- 19 mai** : Concert à l'église (Comité des fêtes)
- 28 mai** : Prix du Soleil d'Or (BCR)
- 4 juin** : Concours de Boules (l'ASVM)
- 17 juin** : Kermesse des écoles (ESCVM)
- 17 juillet** : Concours de Boules (ASVM)
- 30 juillet** : Rallye auto (Sapeurs-pompiers)
- 6 et 7 août** : Fête Patronale (Comité des fêtes)
- 24 sept.** : Virades de l'espoir (AFLM)
- 21 oct.** : Bal des Vendanges (Comité des fêtes)
- 4 nov.** : Soirée Choucroute (BCR)
- 11 nov.** : Thé dansant (ADMR)
- 17 nov.** : Concours de Belote (ASVM)
- 26 nov.** : Loto des écoles (ESCVM)
- 9 déc.** : Sainte Barbe (Sapeurs-pompiers)
- 24 déc.** : Passage du Père Noël (Comité des fêtes)

EN BREF...

Solidarité

Noël, Martine et Anthony,

Très touchés par l'entraide apportée ce samedi 4 mars 2006 remercient bien sincèrement toutes les personnes qui par leur présence sont venues montrer que la solidarité n'était pas un vain mot.



Solution des mots-croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	A	C	T	I	V	A	T		O	N
2	H	I	S	P	A	N	I	E		E
3	A		A	E	R	E	R		A	Y
4	N	A	R	C	I	S	S	E	S	
5	E		S	A	C			P	S	A
6	R	A		S	E	S	S	I	O	N
7		F	E		S	E	I	S	M	E
8	A	G	D	E		M	R		B	
9	R	H	O	M	B	O	E	D	R	E
10	G	A	M	M	O	N			I	S
11	O	N		E	N	C	R	E	E	S
12	S	E	I	N		E	U	S	S	E

DÉCHETTERIE

(Centre d'Apport Volontaire de Trépail)

Lundi : de 14h à 18h

Mercredi
Vendredi | de 9h à midi
Samedi

(HORAIRES D'ÉTÉ)



IMPORTANT : vous pouvez envoyer vos articles par mél en écrivant à journal@villers-marmery.fr